



# Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



SEPTEMBRE 2016

N° 81

## Édito

Après la période de torpeur si propre à notre pays, voici la rentrée. Pour ceux qui ont pu se déplacer, des images plein les yeux, pour ceux qui sont restés, du repos, et pour ceux qui n'ont pas eu la chance de prendre de vacances, malgré tout une certaine détente car le rythme du mois d'août est différent, forcément différent.

Une pensée particulière pour ceux qui ont dû réparer les dégâts d'un printemps pourri.

Des vacances gâchées par d'odieux attentats. Notre mode de vie ne plait pas à tous et notre village en sait quelque chose, raison de plus pour le préserver, maintenir et resserrer nos liens sociaux.

La vie associative et la vie scolaire sont deux moyens efficaces d'y parvenir. A cette heure les

enfants ont réintégré leurs écoles, celle de Villiers avec une salle de motricité toute rose. Vous avez aussi probablement renouvelé vos adhésions aux associations et vous trouverez dans ce numéro de nombreux compléments d'information.

Saluons aussi la création de deux nouveaux points de convivialité, un permanent, rue de Larchant avec l'ouverture de « Boutures et Cafés » et un autre hebdomadaire, le mardi, à l'abribus rue Gabriel Bachet avec Le Frenchie, notre food truck villaron.

Autant de raisons de se rencontrer, de partager, de relativiser nos soucis et de se dire ensemble qu'il y a moyen d'être heureux dans notre village.

Bonne rentrée !

*Yves Lechevallier*

### Sommaire

Edito	Page 1	Activités chez nos voisins	Page 17
Conseil Municipal du 21 juillet	Page 2	Demain	Page 20
Le mot des Commissions	Page 7	Hier	Page 25
Vie du village	Page 8	Infos utiles	Page 27
Vie des associations	Page 14	Nos joies, nos peines	Page 28
Activités proposées à Villiers	Page 15	Agenda	Page 28

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2016

**Présents** : Yves Lechevallier, Maire, Richard Antoine, Gérard Moret, Véronique Girard, adjoints et Régine Rey, Philippe Beaudoin, Cédric Thibaut et Emmanuel Houdant, conseillers municipaux.

**Absents** : Ludovic Jeannotin (donne pouvoir à Richard Antoine),  
Anne-Marie Thibaut (donne pouvoir à Cédric Thibaut),  
Joanny Poulain (donne pouvoir à Yves Lechevallier),  
Jérôme Champion, David Viratel, Gilles Cabardos, Michel Coterot

**Secrétaire** : Emmanuel Houdant.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20H50.

En préambule, Monsieur Yves Lechevallier, Maire, souhaite remercier les équipes et bénévoles qui ont organisé les fêtes du 14 juillet et, évoquant le drame de Nice il, souligne que ces manifestations populaires et festives sont la meilleure réponse donnée à ceux qui veulent briser notre savoir vivre démocratique.

### 1°) APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 15 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

### 2°) DÉLIBÉRATIONS :

✓ Texte des décisions modificatives.

En raison de légères fluctuations des taux d'intérêts liés aux emprunts municipaux et un retard de règlement dû à la réorganisation territoriale il est demandé au Conseil de valider les décisions suivantes :

- Création du compte 6711 (intérêts moratoires) recette de 150€
- Compte 66111 (intérêt de l'emprunt) recette de 1.11€ (émargeant à -1,11 € est à approvisionner)
- Compte 022 (dépenses imprévues) dépense de 151,11€ (en compensation)
- Compte 1641 (capital de l'emprunt) recette de 25.21€ (émargeant à -25,21 € à compenser)
- Compte 2158 (autres installations) dépense de -25,21€ (en compensation)

Le Conseil valide ces décisions à l'unanimité.

- ✓ Changement de délégués auprès du SMETOM (Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères).

Monsieur Ludovic Jeannotin a fait part au Conseil qu'il ne pouvait plus assurer son poste de titulaire à la représentation de la Commune auprès du SMETOM (Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères). A ce jour sont titulaires : Gérard Moret et Ludovic Jeannotin, et suppléants : Yves Lechevallier et Richard Antoine. Le Maire demande s'il y a un volontaire pour remplacer Ludovic Jeannotin. En raison de la difficulté pour les Conseillers d'être disponibles en journée, le Maire se porte candidat.

Le Conseil valide cette candidature à l'unanimité.

Madame Véronique Girard présente sa candidature en remplacement d'Yves Lechevallier au poste de suppléant.

Le Conseil valide cette candidature à l'unanimité.

Ces délibérations seront communiquées au Président du SMETOM.

✓ Marché

En concertation avec le commerçant ambulant actuel, il est proposé que le marché soit installé à terme sur le parvis de l'église lorsque celle-ci est inoccupée. L'emplacement exact reste à définir. L'arrêté régissant le règlement du marché sera modifié en conséquence.

Cette proposition est adoptée par 10 voix et une abstention.

✓ Délégation Service Public - Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'affermage du service public de l'eau vient à terme au 30 Septembre 2017.

Le Conseil après avoir examiné les différents modes de gestion qui exposent les choix stratégiques possibles pour l'exploitation des ouvrages, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le principe du contrat de Délégation de Service Public par affermage pour l'exploitation future des ouvrages publics de l'eau de la commune de Villiers-sous-Grez.

- Considère, compte tenu de la réorganisation territoriale, et jusqu'à concurrence du transfert de compétence à notre future Communauté de commune du Pays de Nemours, que ce sera à l'issue de l'étude qui va être mandatée, que les termes et la durée du contrat seront fixés.
- Autorise le Maire à procéder à la consultation des entreprises dans le cadre de la loi du Code Général des Collectivités Territoriales.

✓ Délégation Service Public - Eaux usées

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'affermage du service public de l'eau usée vient à terme au 30 Septembre 2017.

Le Conseil après avoir examiné les différents modes de gestion qui exposent les choix stratégiques possibles pour l'exploitation des ouvrages, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le principe du contrat de Délégation de Service Public par affermage pour l'exploitation future des ouvrages publics de l'eau usée de la commune de Villiers-sous-Grez.
- Considère, compte tenu de la réorganisation territoriale, et jusqu'à concurrence du transfert de compétence à notre future Communauté de commune du Pays de Nemours, que ce sera à l'issue de l'étude qui va être mandatée, que les termes et la durée du contrat seront fixés.
- Autorise le Maire à procéder à la consultation des entreprises dans le cadre de la loi du Code Général des Collectivités Territoriales.

✓ Commission délégation Service Public

Nomination de la commission de délégation de service public.

Pour les voix délibératives, après appel à candidature, il est procédé à la désignation des conseillers qui siègeront à la commission de délégation du service public, par vote à bulletin secret.

Se présentent : Gérard Moret, Véronique Girard, Régine Rey, Joanny Poulain, Philippe Beaudoin et Anne-Marie Thibaut qui a fait savoir qu'elle ne postulait que comme suppléante.

Résultat du vote pour 11 voix exprimées : Véronique Girard titulaire (10 votes « titulaire », 1 « suppléant ») – Régine Rey titulaire (9 votes « titulaire », 2 « suppléant »)

– Joanny Poulain titulaire (7 votes « titulaire » et 4 votes « suppléant » au premier tour à égalité avec Gérard Moret et au deuxième tour 7 votes « titulaire » et 4 « suppléant ») - Anne-Marie Thibaut suppléante (11 votes « suppléant ») - Philippe Beaudoin suppléant (11 votes « suppléant ») – Gérard Moret suppléant (7 votes « titulaire » et 4 votes « suppléant » au premier tour à égalité avec Joanny Poulain et au deuxième tour 7 votes « suppléant et 4 votes « titulaire »).

Composition de la commission :

Président : Yves Lechevallier

Titulaires : Véronique Girard – Régine Rey – Joanny Poulain

Suppléants : Gérard Moret – Philippe Beaudoin – Anne-Marie Thibaut

De plus siègent également à la commission avec voix consultatives :

- Le comptable de la collectivité
- Un représentant du ministère chargé de la concurrence
- Un représentant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désigné par le Président de la commission en raison de sa compétence dans la matière qui fait l'objet de la DSP.

Cette commission est nommée pour toutes les délégations de service public du mandat électif.

✓ Mise aux normes du point de captation

Le devis de mise aux normes du point de captation par la SAUR s'élève à 8.475,00 € HT.

La commune possède les provisions pour effectuer ces travaux. Il sera nécessaire de reconstituer ces provisions lors de la prochaine revue budgétaire.

Ce devis est accepté à l'unanimité

✓ Contrat SEGILOG :

La société SEGILOG est propriétaire des logiciels de la « Gamme Milord » qui sont utilisés dans le cadre de la dématérialisation des documents administratifs et comptables de la commune. Depuis plusieurs années le personnel est formé sur ces logiciels et les formations

prodiguées par cette société sont de qualité.  
Les Conseillers ayant eu connaissance de l'intégralité du contrat d'acquisition des logiciels et de prestation de service de la société SEGILOG, Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes de ce document qui sera annexé à la présente :

- Engagement sur 3 ans décomposés en deux postes :
  - Acquisition et droit d'utilisations des logiciels pour 2.214,00 € H.T. par an.
  - Maintenance et formation pour 246,00 € H.T. par an.

Il demande en conséquence l'autorisation de valider ce contrat.

Autorisation donnée à l'unanimité.

- ✓ Devis d'expertise pour la réhabilitation et la sécurisation de la grotte du curé

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'honoraires de Monsieur Daniel Obert, expert honoraire près de la Cour d'Appel de Paris. Conseiller auprès de l'ONF pour la sécurisation des sites du massif forestier bellifontain, il s'est déjà déplacé trois fois depuis Paris pour examiner la grotte du Curé qui est actuellement interdite au public par arrêté. Les deux premières fois pour les préconisations (comblement de la petite cavité, murage de la partie arrière de la grande cavité, renfort en façade par piliers et consolidation des ouvertures, et enfin suppression des arbres sur la platière). La troisième fois il est venu préciser ce cahier des charges auprès de l'entreprise de prestation de l'ONF qui fait ce genre de travaux sur le massif forestier.

Dans son devis il étend sa prestation à la vérification des travaux effectuée par l'entreprise si elle est retenue.

Le devis forfaitaire se montant à 500 euros, Monsieur le Maire précise que Monsieur Obert agit par sympathie, le contenu de sa prestation dépassant largement sa proposition.

Devis accepté à l'unanimité

- ✓ Sets de brasserie.

Richard Antoine fait part de ce que le budget 2015 de la commission Animation-Culture/Jeunesse et sport a été excédentaire, ce qui a permis d'investir dans 20 sets de brasserie (21 au total car un a été offert) pour faciliter la mise en œuvre d'évènements en extérieur. Ils ont été inaugurés à l'occasion du marché gourmand. Un set

comprend une table et deux bancs pouvant accueillir 6 à 8 personnes.

Il propose que ces sets de brasserie puissent être prêtés aux Villarons lorsqu'ils ne sont pas utilisés par la municipalité, contre une caution de 100 euros par set. Si cette proposition est adoptée, publicité en sera faite dans le Plume Tambour.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### *Remarque hors délibération :*

Monsieur Gérard Moret fait remarquer qu'il aurait souhaité que cet achat soit évoqué au Conseil avant d'être effectué.

### 3°) INFORMATIONS :

- ✓ **Traitement des déchets – A venir**

- ✓ **Incinérateur**

Le taux de base de la tonne de déchet traité devrait passer de 14 à 15 euros.

- ✓ **3ème poubelle dite « marron »**

Dans un avenir proche nous devrions avoir 3 poubelles par ménage afin de trier :

- Produits méthanisables
- Produits non méthanisables
- Produits recyclables

- ✓ **Tri des plastiques**

A court terme, et en application de nouvelles normes, le tri des plastiques va augmenter en poids de 20%. Le volume stocké va lui, augmenter de 50%. En conséquence un bureau d'étude va être saisi pour l'organisation du stockage.

Ces trois informations laissent présager que le coût du traitement des ordures ménagères va tendre vers une hausse sensible.

- ✓ **Eau : impayés**

La loi Brottes de 2013 a interdit les coupures d'eau en cas de factures impayées (article L115-3 du Code de l'action sociale et des familles). Selon cette loi applicable depuis la fin du mois de février 2014, les distributeurs

ne peuvent pas couper l'arrivée d'eau dans un logement, en résidence principale, lorsqu'un client ne paye plus ses factures. Le Conseil Constitutionnel, en mai 2015, a confirmé cette loi après avoir été saisi d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité déposée par la SAUR. Il en est de même pour l'électricité : lors d'impayés, le fournisseur ne peut que diminuer l'alimentation à 3KW/H pour une résidence principale.

Pour les fournisseurs d'eau, l'incidence des impayés serait de l'ordre de 3 à 5% du C.A. (alors qu'avant cette loi, elle n'était que de l'ordre de 1%).

L'écart entre ces deux taux sera, évidemment et bien malheureusement, répercuté sur les factures d'eau des administrés.

- **Communauté de communes** : suite à une réunion des Maires des communes rejoignant la CC du Pays de Nemours, avec la Présidente de la CC du Pays de Nemours et plusieurs responsables de la CC, voici quelques informations supplémentaires :

- ✓ La Zone d'Aménagement Concerté de la Pierre Levée, située sur la commune de Darvault le long de l'autoroute A6 devrait permettre la création de nombreux emplois (dans un premier temps grâce à l'implantation de la société STEF).  
Par ailleurs, les implantations de sociétés dans cette zone devraient permettre d'augmenter le revenu et la collecte de 300 K€ de taxes supplémentaires.
- ✓ Afin de minimiser les effets financiers par des économies d'échelle, il est souhaitable que le même bureau d'étude gère d'une part la dissolution des Terres du Gâtinais et d'autre part l'intégration de la nouvelle Communauté de Communes.
- ✓ En matière d'urbanisme, le transfert de compétence, s'il est adopté, devrait être effectif en mars 2017.
- ✓ PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunalité). Certaines communes de l'interco sont toujours en cours de finalisation de leur propre PLU. Le choix de rester en

PLU ou de passer en PLUI est en cours de réflexions.

- ✓ Relai Assistante Maternelle (RAM). Un point fixe siège à Nemours. Il y a déjà des RAM itinérants. Si possible leur nombre augmentera pour faciliter la formation sur le nouveau périmètre.
- ✓ Syndicat des collègues (La Chapelle La Reine) ainsi que la gare routière associée : Comme pour les communes en provenance de la CC des Terres du Gâtinais, Villiers-Sous-Grez ne sera plus adhérent mais client.
- ✓ A moyen ou long terme, le passage à niveau de Nemours (proche gare) sera supprimé au profit d'un passage souterrain (piétons/vélos). Le passage souterrain des voitures sera dans la prolongation de la rue du Clos Saint Jean, à rejoindre la D 607. La gare routière et le parking voiture seront aussi réaménagés.
- ✓ La CC du Pays de Nemours n'ayant pas la compétence en matière de subvention des associations, ce seront les communes qui les attribueront individuellement. Par exemple pour l'ESF, chaque commune versera son quota (environ 1 euro par habitant).
- **Dates des prochains Conseils Municipaux**
  - Vendredi 16 septembre 2016
  - Mardi 11 octobre 2016
  - Mardi 8 novembre 2016
  - Vendredi 9 décembre 2016
  - Jeudi 12 janvier 2017
  - Vendredi 10 février 2017
  - Vendredi 10 mars 2017

#### 4°) TOUR DES COMMISSIONS ET VIE DU VILLAGE :

Richard Antoine informe le Conseil qu'un nouveau local à poubelle a été construit attenant au foyer. *Le Conseil remercie Maurice Andrieu et Christian Milandre pour l'élaboration de cette structure.*

Par ailleurs, des barrières – fleuries – ont été mises en place devant la Mairie interdisant le stationnement de véhicules et protégeant ainsi le trottoir pavé.

Plusieurs membres du Conseil demandent à ce qu'un

bureau d'études soit saisi dès la rentrée pour le projet d'aménagement parking + circulation du car scolaire au droit de l'école.

Les manifestations organisées en juillet, marché gourmand le 2, retraite aux flambeaux et bal le 13, repas le 14, ont été de qualité et de belles réussites.

Le prochain Plume Tambour paraîtra début septembre. CCAS : Véronique Girard informe le conseil municipal sur les Conseils d'Administrations du CLIC Soutien (du 29 juin) et de l'ACAD (le 5 juillet).

Concernant le CLIC, l'association présente un compte de résultat de + 23 796 euros (pour 2014, ce compte de résultat présentait un excédent de 22 151.52 euros). Malgré la diminution de la dotation générale de fonctionnement que connaissent toutes les communes, ces dernières ont continué à verser leur subvention voir même plus qu'en 2014. Sur l'ancien canton de La Chapelle la Reine, Villiers sous Grez est la 3<sup>ème</sup> commune (après Noisy sur Ecole et La Chapelle la Reine) dans le nombre de dossiers traités.

Un premier bilan des inondations quant à la prise en charge des personnes âgées, mais qui reste à affiner car certaines situations sont toujours en cours de traitement, a été abordé. Un retour sur expérience sera organisé en septembre pour tirer toutes les leçons de cet événement.

Concernant l'ACAD, l'association présente, cette année, un compte de résultat positif de 5 720,34 euros pour 2015 (contre un déficit de 15 759,06 euros en 2014). Cette sortie de déficits cumulés depuis quelques années est liée à plusieurs facteurs tels que la modulation du temps de travail, d'une mutualisation de certains aspects RH avec d'autres associations, d'une subvention exceptionnelle du fond de restructuration de 20 000 euros, d'une très forte augmentation (+ 1000 heures) d'activité.... Cependant, le problème du paiement au juste coût des heures effectuées pour la CNAV continu. Pour 2017, le conseil d'administration proposera au conseil communautaire des « Terres du Gâtinais »

une participation de 3,10 euros/habitant/commune (actuellement, cette participation est de 3 euros/habitants/commune). Il est important de noter que ni la communauté de communes du pays de Fontainebleau ni celle du Pays de Nemours n'ont pris la compétence dans ce domaine. L'ACAD continuera son activité mais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette participation devra être imputée sur le budget communal. C'est déjà ce qui est pratiqué avec la commune de Larchant et de Recloses qui sont dans le périmètre d'exercice de l'ACAD.

Deux nouvelles activités dans le village :

Un Food Truck s'installera au même emplacement que Luigi les mardis soir à partir du 26 juillet. Il proposera notamment des burgers de qualité.

Ouverture de « boutures et cafés » au 32 rue de Larchant. Moments conviviaux garantis tout en sirotant une boisson fraîche ou chaude.

Les organisateurs de ces nouvelles activités ont été invités à écrire un article pour le Plume et le site de Villiers.

## 5°) QUESTIONS DIVERSES

Cédric Thibaut demande si la tonte du stade pouvait être réalisée, notamment pour permettre aux enfants actuellement en vacances de jouer. Une réponse affirmative lui est donnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de son approbation par le prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 16 septembre.



# Le mot des Commissions

## PAS DE VACANCES POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Début août un groupe de travail de la commission sécurité routière a fait le tour des entrées du village avec les décideurs de l'Agence Routière Territoriale. La commission a présenté ses désirs avec, à l'appui, un dossier de simulation réalisé avec des montages photos qui résumaient ses idées, idées auxquelles a participé Annie Lebel qui bien que démissionnaire de la commission, pour convenance personnelle, était un peu avec nous.

Je tenais à rappeler le « plus » que sa présence a apporté aux groupes de travail.

Cette réunion a été très positive car comme vous le savez, peut-être, deux départementales (René Lefebvre / Gabriel Bachet – Bordeaux) sont sous la responsabilité de l'ART. Son agrément est donc obligatoire. Il est aussi souhaitable pour les aménagements des voies communales, en particulier pour solliciter les très rares aides accordées pour ce genre d'investissement.

Nous sommes tombés d'accord sur un type d'aménagement de l'entrée de village par La Chapelle la Reine (écluse) et en venant de Larchant (aspect « urbanisé » du carrefour rue de Larchant / chemin de Chatillon).

Il y a eu divergence pour le carrefour Garenne / Bordeaux, l'ART ne trouvant pas ce lieu « accidentogène ». Devant notre insistance l'ART va ressortir les mesures de passages déjà effectuées et en faire d'autres, en particulier sur les distances de freinage en fonction de la visibilité et de la vitesse réglementaire.

À propos de vitesse, pas de problème pour passer la plus grande partie du village à 30 K/H. Par contre l'implantation de zones 30 dans un contexte de réorganisation territoriale, de choix de transfert de compétence, d'évolution des réglementations qui doivent de plus en plus tenir compte des restrictions, voir des impossibilités budgétaires, cette implantation demande réflexion.

En effet, il est souhaitable, mais pas obligatoire, que les zones 30 soient aménagées pour inviter au partage de l'espace. Elles sont une étape vers l'aménagement de zones de rencontre qui, elles, donnent priorité aux piétons sur la chaussée. Ces zones sont l'objet d'aménagements souvent coûteux. Il ne faut donc pas se précipiter.

Enfin, aux entrées de village nous rappellerons aussi les interdictions aux poids lourds (sauf desserte locale), et le respect de la priorité à droite. En conséquence certains « stop » seront supprimés. Ils seront par contre conservés lorsqu'aucune priorité à droite n'oblige à ralentir, rue de la Croix Lambert en venant du rondpoint par exemple.

Une fois mis en route ces travaux, la commission va s'attaquer, avec l'aide de bureaux d'études, pour chaque rue le nécessitant, aux aménagements de stationnements et de places de parking. Ces aménagements seront proposés aux riverains et donc susceptibles d'évolutions avant application.

*Yves Lechevallier, Président de la commission sécurité routière.*



## DU MOBILIER POUR FAIRE LA FÊTE

Comme vous avez pu le lire dans le dernier compte rendu du Conseil, la municipalité a acheté 20 sets de brasserie et avec un set cadeau, 21 ont été livrés.

Un set se compose d'une table et de deux bancs. On tient à l'aise à 6 et un peu serré à 8.

Ce matériel est léger, robuste et avec les pieds repliables il tient facilement dans un break.

Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, ces sets sont à la disposition des associations villaronnes et des Villarons. Les intéressés feront leur demande en Mairie et feront un chèque de caution en fonction du nombre de sets souhaités. La caution est de 100 euros par set.

Faites-en bon usage !

# Vie du village

## LIBÉRATION DE VILLIERS LE 23 AOÛT 1944

*Souvenirs d'enfance de Gérard Pasmant et Bernard Bachet, 11 et 14 ans en 1944.*

Les Alliés débarquèrent en Normandie le 6 Juin 1944 et, petit à petit, se dirigèrent vers Paris en libérant le pays. Vers le 15 Août, ils se trouvaient dans les environs de Chartres et continuèrent vers l'est.

Dans la journée du 17 Août des bombardiers Américains B17 arrivèrent au-dessus de l'huilerie de Bourron et lâchèrent leurs bombes. Les citernes furent presque toutes éventrées et de grands nuages d'huile se formèrent dans le ciel.

Nombreux furent ceux qui se rendirent à Bourron, le lendemain, pour constater de visu ! C'est d'ailleurs en revenant de Bourron, le 18, que les Résistants aperçurent une automitrailleuse allemande.

René Lefebvre, qui s'était évadé deux fois des camps en Allemagne, descendit de la Traction avant des Résistants et tira sur les Allemands qui répliquèrent. Ce fut le pot de terre contre le pot de fer et René fut tué ce 18 Août 1944.

Les Allemands avaient l'intention de revenir venger la mort de leurs camarades tués par René, heureusement, un chasseur américain repéra l'automitrailleuse allemande au-dessus de la route de Fontainebleau et la détruisit. Ceci évita certainement un deuxième Oradour-sur-Glane...

Les Alliés se trouvaient près de la Chapelle les 21 et 22 Août, les combats durèrent plusieurs jours. Un épisode marquant fut la destruction en règle de 5 chars Patton par une batterie antichar allemande, planquée à la sortie de la Chapelle.

*Char Patton rue de Milly 23 Août 1944*



Dans la journée du 22, je suis allé avec mon oncle Léonce Ménin (père de Madame Roddes) à l'Observatoire du Moulin à Vent (ancien télégraphe Chappe). Il y avait une tour carrée dans laquelle on entrait par le bas et en haut, pour faire fonctionner le télégraphe, on actionnait les bras pour échanger messages et instructions. Nous nous sommes fait repérer par des militaires (Alliés ou Allemands ?) qui nous ont tirés dessus... Nous avons filé dare-dare ! On l'a échappé belle cette fois ci !

Le 22 au soir, les gros chars Tigre allemands, venant de Larchant, traversèrent Villiers dans un vacarme épouvantable en direction de Bourron. Cette nuit, du 22 au 23 Août, fut abominable pour tous car les engins allemands n'en finissaient plus de passer.

Nous dormîmes dans la cave de peur que les Allemands ne viennent nous chercher.



Le lendemain, vers 8 heures du matin, les Américains étaient annoncés et soudainement on a vu surgir, à toute vitesse, des petits véhicules que nous appellerons des Jeeps (Général Purpose). Elles faisaient office « d'éclaireurs » pour sécuriser l'arrivée des fantassins et des engins motorisés.

*Les Jeeps*



*23 Août 1944 G.I. venant de la Chapelle*



*Char Patton avec obusier 105 traversant Villiers*

Les soldats de couleur, quant à eux, installèrent des batteries anti-aériennes 90 Beaufort autour de Villiers et dans la plaine, sur la route de Larchant, entre le Grand Fossé et le Marais. Ils installèrent dans les bois des centaines de caisses de munitions. Certaines contenaient des fusées d'avertissement de différentes couleurs qui descendaient lentement au sol grâce à des parachutes. Nous en chapardèrent plusieurs caisses que nous utilisâmes pour fêter la capitulation allemande du 8 Mai 1945.

Les Américains nous ravitaillaient en nous lançant leurs rations US contenant des soupes, des gâteaux, du chocolat, des cigarettes, du fromage fumé, des Baked Beans (haricots blancs à la sauce tomate) et surtout une nouvelle denrée, pour nous, le Nescafé liquide.

Ils nous approvisionnaient aussi en essence. Rares étaient les automobiles en usage, seuls les commerçants en avaient besoin, mais, cependant, l'essence devint une monnaie d'échange.

On a souvenir, par exemple, d'une certaine habitante de Villiers qui allait faire remplir son jerrican d'essence tous les deux jours... D'après notre voisin, M. Fleureau, elle devait payer en nature !!

Nous leur donnions en échange des tomates, des prunes, des pêches, de la salade et des légumes de notre jardin qu'ils étaient heureux de consommer après tant de mois de rations US. Il arrivait parfois que nous leur donnions des œufs ou des litres de goutte locale (eau de vie de marc de raisin) distillée par le bouilleur de cru M. Petit.

Les Américains de couleur transportaient les munitions, l'essence, le ravitaillement, faisaient toutes les manutentions mais ne prenaient pas part au combat. Ce privilège leur échut simplement lors de la guerre de Corée.

Après quelques jours passés à Villiers, ils replièrent finalement bagage et tous partirent en direction de l'Allemagne.

À partir d'Octobre 1944 nous suivions la progression des Américains. Noël fut inquiétant, car en Belgique les Allemands semblaient retrouver une certaine énergie, ce qui nous faisait peur.

Peu après Noël 1944 les Allemands étaient pratiquement hors combat et capitulèrent le 8 Mai 1945.

À partir de cette date les prisonniers Français furent rapatriés sauf mon père, Gabriel Bachet, qui était déporté et qui disparut à Nordhausen vers le 10 Mars 1945 dans l'usine de V2 de Von Braun. Celui-ci fut ensuite recruté, par les Américains, pour concevoir leur programme de fusées Apollo.

*Bernard Bachet*

### HISTOIRE D'EAU...

Les restrictions étaient sévères, il manquait de tout, et pourtant, il fallait bien vivre en cet été 1944. Parmi ces impondérables privations, venaient s'ajouter les pannes de courant électrique fréquentes, voir même totales, dues au sabotage des partisans, et aussi des centrales qui ne pouvaient plus fonctionner par manque de charbon. De ces faits, avant la libération, on était obligé de s'éclairer avec une bougie, pour ceux qui avaient la chance d'en avoir une, ou lampe pigeon à alcool pour d'autres.

Cette interruption totale d'énergie, ne touchait pas uniquement l'éclairage, mais aussi les moteurs et résistances électriques. Les réfrigérateurs, télévisions, aspirateurs, et tous les petits appareils électroménagers, n'existaient pas.

Mais !!! Le plus contraignant fut que le moteur électrique de la pompe générale du village, qui remplissait les 2 réservoirs du rocher Saint Etienne, (notre château d'eau), était au chômage technique, ainsi que son machiniste le garde champêtre le père Cornet.



Pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines nos robinets ne coulaient plus. C'est ainsi que les nombreux jolis puits du village, et pompes à bras, reprirent du service. Dans les rues de la bourgade, passaient des gens avec des seaux, des brocs, des bouteilles et autres récipients, pour faire le plein aux différents points manuels d'alimentation d'eau de la commune.

Cette situation provisoire était très pénible, contraignante, et pour combien de temps ?

Une idée géniale de certains Villarons murit d'un seul coup. La maisonnette de la pompe à eau, sur la route de Nemours, subit une transformation importante. Sur la façade pleine coté Nemours, ils firent une étroite mais haute ouverture dans le mur. Devant cette façade, ils nivelèrent le sol jusqu'à la route. Puis 2 chevaux amenèrent une des machines à vapeur des batteuses de Monsieur Louveau, sur la plateforme prévue à cet effet. Ils fixèrent une poulie sur la pompe à eau, et comme

pour la batteuse, installèrent une courroie réunissant la machine à vapeur à la poulie de la pompe à eau. Il n'y avait plus qu'à mettre le feu dans la chaudière, et attendre l'arrivée de la vapeur.

Un grand coup de sifflet, et la machine démarra, entraînant la pompe à eau. Ainsi, les 2 réservoirs du rocher Saint Etienne furent approvisionnés en eau, et tous les robinets du village fonctionnèrent normalement.

On peut toujours voir, sur le côté Nemours, cette ouverture qui n'a servi qu'un temps, et qui maintenant n'a plus d'utilité. Elle est neutralisée par une porte en bois.

### Ah !! Les VACHES ?

Bien qu'étant à la campagne, le rationnement se faisait ressentir. C'est ainsi qu'un jour de l'été 1944, arriva à pieds, ou plutôt à pattes, un troupeau de plus de cent vaches (pas des boches, mais des vrais vaches). D'où venaient-elles ? Pédestrement, elles devaient rejoindre les abattoirs de Vaugirard à Paris.

Les pauvres bêtes fatiguées traversaient lentement et en désordre le village. Elles furent parquées dans l'enclos de Tintin Beauvais, à l'angle de l'entrée actuelle de la rue Creuse, où il y a un grand hangar, pour se reposer et y passer la nuit. Pour les garder, surtout la nuit, on fit appel à des volontaires. Mon Père se proposa, et avec d'autres Villarons, il passa la nuit à surveiller les quadrupèdes.

Le lendemain matin, avant de reprendre le chemin vers Paris, on nous proposa de nous vendre 3 vaches. Ce marché fut aussitôt conclu.

C'est le boucher du village, qui fut chargé d'abattre les 3 victimes. Aidé par des volontaires, ils abattirent la première, puis la deuxième, quant à la troisième, ce fut un loupé. L'ayant seulement blessé, l'animal, plein de sang, s'enfuit dans les champs, où une corrida improvisée fut organisée pour récupérer la vache ensanglantée. Après l'avoir maîtrisée, elle fut à son tour abattue, comme ses sœurs.

Le maître d'œuvre, aidé par des Villarons, débita les 3 bovins. C'est ainsi que, sous le porche de l'habitation de Marthe Pampin, route de Bourron, actuelle rue René Lefèbvre, fut installée une boucherie occasionnelle, où tous les habitants de Villiers sous Grez eurent droit à une ration de vache "sans ticket d'alimentation".

*Mémoire de Gérard PASMANT.*



## NOUVEAU A VILLIERS

### LUIGI : LE RETOUR

Nous avons pris des nouvelles de Luigi, notre pizzaiolo favori, avant parution de ce numéro du Plume Tambour car comme vous le savez, Luigi a été très sévèrement touché par les inondations. Il avait entre autre, perdu son camion.

Aux dernières nouvelles prises à la source, ça va mieux, tout s'est bien passé, par conséquent depuis déjà un ou deux vendredis, Luigi est de retour à son emplacement habituel.

Pour ceux qui ne le savaient pas, rejoignez dès à présent les nombreux Villarons qui lui ont fait bon et chaleureux accueil.

*La municipalité*



# Boutures & Cafés

**Plantes, sculptures, animaux...  
et cafés !**

Voilà, en quatre mots, notre concept.  
Ici, on vient acheter des plantes, des  
céramiques et/ou prendre un café, un  
thé, un verre... Nos poneys font le  
bonheur des enfants...

Catherine et Hocine vous accueillent en  
ce lieu chaleureux d'échanges, pour une  
pause conviviale en toute simplicité.

Les horaires actuels :  
lundi / mardi et du jeudi au dimanche  
de 9 h à 12 h 30 et de 16 h à 21 h 30

Fermeture hebdomadaire le mercredi





Laëtitia et son équipe aura le plaisir de vous proposer, **tous les mardi soir** rue Gabriel Bachet (au niveau de l'arrêt de bus) une nouvelle recette, chaque semaine, de burger en utilisant des produits locaux.

Ambiance chaleureuse assurée !

Retrouvez le menu du jour sur la page Facebook : "**j'aime**" **le Frenchie Burger**

**Votre menu :**

Burger + Frites Maison + Boisson = 9,50 €  
et 6,00 € le menu enfant.



**Pensez à réserver votre Burger au 06 63 31 74 57.**



**LE FRENCHIE FOOD TRUCK DE BURGERS ARTISANAUX**

## Vie des associations

### MÉDIATHÈQUE DE VILLIERS,

Focus sur nos activités.

La rentrée scolaire est l'occasion de faire le point sur l'activité de notre médiathèque communale et de vous présenter les nouveautés proposées à partir de septembre.

Si le nombre d'inscrits est en légère baisse depuis que les enfants vont à l'école le mercredi matin, la santé de notre médiathèque reste florissante. Alors que la moyenne nationale est de 16% pour l'ensemble des bibliothèques et de 13,2% pour celle de niveau 3 comparable à la nôtre (n'employant pas de professionnel rémunéré), notre médiathèque affiche une moyenne de 21 % d'inscrits rapportés au nombre d'habitants du village.

La dotation municipale de 800 euros pour l'achat de livres et de DVD, les prêts d'ouvrages récents ou de collections thématiques consentis par la médiathèque départementale permettent de proposer des collections de romans, documentaires, CD et DVD attractives pour les Villarons et un certain nombre d'abonnés venus des communes environnantes.

Les bénévoles de l'Amicale villaronne remercient les abonnés de leur confiance et continueront à faire le maximum pour les satisfaire.

Après avoir acheté des ouvrages essentiellement pour adultes lors du « Salon du Livre » d'avril 2016, les acquisitions ont été complétées cet été par des albums

pour enfants, des BD et des DVD pour adultes et enfants : « Arrête ton cinéma », « Au Nom de ma fille », « Médecin de campagne », « Dheepan », « Demain », « le Petit Prince », « Belle et Sébastien l'aventure continue »...

En prêt temporaire, de septembre à novembre, nous disposons d'une malle de livres et de DVD de la médiathèque départementale intitulée « Eros » dont le contenu, vous l'aurez compris, est réservé aux adultes. Quelques exemples de titres où sont proposés le livre et son adaptation cinématographique : « Lady Chatterley », « Kamasutra », « le Décaméron » mais aussi des films, des nouvelles, des documentaires, de la poésie, des BD...

Rappelons, pour finir, que la volonté municipale est d'ouvrir la médiathèque à tous, que l'inscription et les prêts sont entièrement gratuits pour les Villarons comme pour les « extérieurs », que l'inscription permet un accès gratuit à un important catalogue de films de fiction et documentaires, de musiques, d'e-books et de formations aux langues étrangères depuis le site de la médiathèque départementale.

N'hésitez pas à nous contacter, à venir vous renseigner ou vous inscrire, les bénévoles de l'Amicale villaronne seront heureux de vous recevoir le mercredi de 15h à 17h, le jeudi de 9h à 10h et de 16h30 à 18h30 et le samedi de 17h à 19h.

**Contacts :** Françoise Hubert, 01 64 24 20 95 (aux heures d'ouverture), 06 14 83 78 96 ou [bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr](mailto:bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr)



### ASSOCIATION DES BOULISTES DE VILLIERS SOUS GREZ « SPORT BOULES - BOULES LYONNAISES »

Les membres ont été reçus par Mr le maire, Yves Lechevallier, pour présenter la vie de cette association visant de faire redécouvrir l'existence de ce sport et d'ouvrir sa pratique à de nouveaux licenciés indispensables au maintien de cette activité sportive au sein de la commune.

Lors de cette rencontre, il a été évoqué la perspective de mettre en commun l'usage des terrains de boules avec

les joueurs de pétanque.

Pour ce faire, les membres ont demandé à Mr le maire une aide pour entretenir les terrains et la possibilité de rétablir l'éclairage.

A l'initiative de Mr le maire, les membres ont évoqué la possibilité de réorganiser un concours fédéral.

**Les membres précisent que l'entraînement est généralement organisé tous les vendredis en début de soirée et seraient heureux de pouvoir accueillir de nouveaux initiés.**

Les membres remercient vivement Mr le maire, de l'intérêt qu'il porte à cette activité et de toute l'aide que la municipalité pourrait apporter à notre association.

*Le Président*

# Activités proposées à Villiers



## YOGA

Les postures associées à la respiration aident à relâcher les tensions tant physiques que mentales.

La relaxation, permet de détendre les muscles et aussi le mental, apporte une plus grande vitalité et une paix intérieure, diminue l'anxiété et la fatigue.

### Si vous souhaitez

- ✓ Vous écouter plus finement,
- ✓ Vous muscler en douceur tout en respectant votre corps et ses limites,
- ✓ Améliorer votre concentration, votre souplesse et votre tonicité,
- ✓ Mieux respirer et par là-même, mieux gérer vos émotions,

### Venez nous rejoindre !

Le yoga exclut toute idée de compétition avec soi-même et avec les autres, à condition de respecter ce principe et

de pratiquer selon ses possibilités de l'instant.

Le yoga peut être pratiqué à tout âge, qu'on soit en « bonne » ou « mauvaise » forme physique, « souple » ou « raide » et ainsi profiter de ses bienfaits.

Tout est proposé, rien n'est obligatoire, juste être présent, à l'écoute de soi dans l'instant présent.

Des variantes plus douces, ou plus avancées sont suggérées. Nos séances s'adaptent à vos besoins et vos envies.

Cours au foyer rural dans la salle de danse

Lundi - de 9 h 15 à 10 h 30 (yoga doux)  
- de 10 h 45 à 12 h

Jeudi - de 18 h 45 à 20 h

### Renseignements et inscriptions :

Sylvie 01-64-24-21-28 ; yogarmonie77@free.fr



## LA CHORALE A TRAVERS CHANTS

Reprend ses activités dès septembre.

Répétitions tous les mercredis de 20 h 30 à 22 h 15.

Renseignements : Bernard Leroy 01 64 24 25 85



## COURS DE POTERIE

Le jeudi pour adultes; le samedi cours mixte (enfants et adultes).

Le matin 10 h 30 à 12 h 30, l'après-midi 14 h à 16 h.

### Renseignements :

Katherine Dara Tel : 06 75 13 42 56



*Paris-sous-Grez*

# Ateliers Théâtre

à  
Villiers-sous-Grez

6-7 ans vendredi de 17h à 18h  
8-11 ans lundi ou mercredi  
de 17h à 18h30  
11-15 ans vendredi de 18h à 20h  
Adultes vendredi de 20h30 à 22h30

Animés par  
Héloïse Guillot  
et Guillaume Chapet

Contact  
06 82 16 44 68  
06 83 29 71 82

Tarifs : 57 €, 72 €, 87 € et 87 € par trimestre + 10 € d'adhésion 2016



Après une belle saison 2015/2016 et trois représentations en juin, nous sommes heureux d'annoncer la reprise des ateliers théâtre pour 2016 / 2017.

Les inscriptions sont ouvertes ! Au plaisir de vous retrouver,

*L'équipe de PARIS-SOUS-GREZ*

# Activités chez nos voisins

## LA SECTION AEMCI DE L'ESF 77

Vous fait découvrir les arts énergétiques et martiaux chinois.

- Le **Tai Chi Chuan**, art martial interne basé sur l'exécution d'une gestuelle lente et continue, privilégie la souplesse à la force. Il peut se pratiquer à mains nues ou avec armes.
- Le **Qi Gong** (prononcez « Tchi Kong »), art énergétique, un équivalent du yoga indien, basé sur l'exécution de mouvements et de postures favorisant la circulation des énergies (le Qi). L'un des outils de la médecine traditionnelle chinoise.
- La **Relaxation**, avec ou sans Méditation, art également énergétique permettant de dénouer les tensions. Il utilise l'auto massage, la maîtrise du souffle, les sons, l'imaginaire.

Ces trois disciplines favorisent l'écoute et la perception de son corps, la souplesse, la coordination des gestes, l'équilibre et l'ancrage, l'énergie, la concentration, la mémoire, la respiration, la rigueur, l'accord du corps et de l'esprit et bien d'autres points encore.

Ce sont des arts de bien-être avant tout et ils sont praticables par tous, à tout âge, sportifs ou non, sans esprit de compétition.

### Qi Gong

Ury : Lundi 19 h – 20 h 15 Base 1 ;  
20 h 30 – 21 h 45 Base 2

Amponville : Mardi 19 h 30 – 20 h 45 TCC  
Confirmés

### Tai Chi Chuan

La Chapelle la Reine :  
Mercredi 19 h – 20 h 15 Terre niveau 2  
20h30 – 21h45 Armes et travail avec  
partenaires

### Relaxation -Méditation

Villiers sous Grez : Jeudi 18 h 30 – 19 h 45

### Tai Chi Chuan

Villiers sous Grez : Jeudi 20 h – 21 h 15 Terre niveau 1

### Cours accessibles aux DÉBUTANTS (1 cours d'essai gratuit)

Les tarifs comprennent l'adhésion ESF 2€ et la licence 32€

1 pratique 248€ ; 2 pratiques 424€ ; 3 pratiques 488€.

Paiement en 1-3-4 fois. Chèques Vacances et Coupons Sport acceptés

Carte « Lotus » Relaxation-Méditation 5 cours 65€ ;  
10 cours 120€

Adhésion ESF et licence obligatoires en sus, soit 34€  
Une réduction de 25€ est accordée pour toute première adhésion.

### Contacts :

Geneviève : 06 30 39 94 57 ;

Jean Paul : 06 32 55 42 82

Courriel : [aemci.esf77@gmail.com](mailto:aemci.esf77@gmail.com) ;

Site : [lesouffledelaforet-aemci-esf77.fr/](http://lesouffledelaforet-aemci-esf77.fr/)

### Reprise des cours : semaine 37, le lundi 12 septembre 2016

Pour de plus amples renseignements et les inscriptions, rendez-vous le samedi matin 3 septembre de 9 h à 12 h à la salle communale d'URY (à côté de la boulangerie).



## C.S.B.M. JUDO

La section judo de Bourron Marlotte est heureuse de vous présenter son planning de la saison 2016 – 2017. Les séances sont dispensées par deux professeurs diplômés d'État, Marie Élise Evrard, Laurent Martinetti. La section judo vous permet de pratiquer l'activité dès 3 ans, avec un enseignement adapté à la morphologie et l'attente de votre enfant ; votre enfant ou vous-même avez la possibilité de pratiquer de façon loisir ou

compétitive.

Les inscriptions se feront au forum des associations de Bourron Marlotte et de Montigny sur Loing **le 28 août et le 10 septembre de 14 h à 17 h. Le 2 septembre de 15 h à 18 h** au gymnase des Gâtines à Bourron Marlotte, et se poursuivront aux heures de cours habituels au dojo de Bourron Marlotte.

### Planning saison 2016 - 2017

**LUNDI:** 17 h 30 / 18 h 30 Maternelle  
18 h 30 / 19 h 30 Maternelle

**MERCREDI:** 15 h / 16 h CP  
16 h / 17 h 30 CE1 - CE2  
17 h 30 / 19 h CM1-CM2-6<sup>ème</sup>  
19 h / 20 h 30 5<sup>ème</sup> et +

**VENDREDI:** 18 h / 19 h CE1-->CM2  
19 h / 20 h 30 5<sup>ème</sup> et +

\* **Maternelle** : années 2013 – 2012 - 2011

\* **Primaire** : CP : 2010 CE1 : 2009 CE2 : 2008 CM1 : 2007 CM2 : 2006

### Vos contacts :

**Président : Manuel AMIGO : 06 08 69 65 35 – manuel.amigo@wanadoo.fr**

**Profil FACEBOOK : CSBM JUDO**

### REPRISE DES COURS :

**LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016**

17 h 30 à 18 h 30 : baby judo, (années 2012 et 2013)

18 h 30 à 19 h 30 : baby judo, (années 2011 et 2012)

**MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016**

15 h à 16 h : Éveil judo (année 2010) CP

16 h à 17 h 30 : École judo – Groupe 1 (années 2008-2009) CE2-CE1

17 h 30 à 19 h : École judo – Groupe 2 (années 2005-2006-2007) 6<sup>ème</sup>-CM2-CM1

19 h à 20 h 30 : Perfectionnement judo et compétition (à partir de l'année 2004) 5<sup>ème</sup>

### TARIFS DE LA SAISON 2016/2017 :

Cotisation enfant (jusqu'à 19 ans)

- Licence : 36,00 €

- Cotisation club : 126,00 €

- Total (licence + cotisation) : 162,00 €

Cotisation adulte (à partir de 20 ans)

- Licence : 36,00 €

- Cotisation club : 131,00 €

- Total (licence + cotisation) : 167,00 €

- 10 € à partir de la 2<sup>ème</sup> inscription

Vous munir d'un certificat médical d'aptitude au judo + apte aux compétitions

Aucune inscription ne sera prise sans le paiement.

Possibilité de paiement pour la saison en 3 chèques. Le club accepte les coupons sport.

## ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT 77

Si vous êtes sportif ou que vos enfants le sont, vous connaissez probablement l'ESF 77 mais savez-vous que cette association sportive, loi 1901, fut créée en 1977 par une poignée d'amis désireux de voir se développer le sport dans leur canton ?

Depuis 38 ans l'ESF 77 n'a fait que croître et embellir grâce au dévouement de ses nombreux bénévoles et propose maintenant à tous les jeunes et aux moins jeunes, à proximité de chez eux, la pratique du Football, Tennis, Judo, Ju-Jitsu, Tai-Jitsu, Krav-Maga, Karaté, Ju-Jitsu Brésilien, Taï Chi Chuan, Qi gong, Relaxation, Yoga, Musculation, Gym-Fitness, Zumba, Danse Modern' Jazz, Basket, VTT Trial, Athlétisme.

La commune de Villiers sous Grez accueillera, encore cette saison, le Football, la Danse Modern' jazz, la section Tai chi et des séances de relaxation.

**Pour tout savoir** sur l'Entente Sportive de la Forêt 77, visitez notre site : [www.esf77.org](http://www.esf77.org)

**Pour vous inscrire** dans une ou plusieurs de ses sections, rendez-vous le samedi 3 septembre 2016 de 9 h à 12 h, à URY à la salle communale (à côté de la boulangerie). Vous y serez les bienvenus !

Consultez également notre journal disponible dans votre mairie et chez vos commerçants dès la fin du mois d'août.



**PhiloZarts**  
association

**PHILOZARTS A LARCHANT**

Philosopher dans nos villages... pour s'ouvrir, s'étonner, grandir.

Invitation à la philosophie – Laurence Manesse Cesarini, essayiste, professeur de philosophie

Ces conférences débat s'adressent à un public non initié (aucune culture philosophique n'est requise). Les philosophes abordés ou les sujets de réflexion font l'objet d'une présentation à la fois simple et précise. La finalité est d'inviter chacun à se questionner, à découvrir la philosophie comme pratique, à s'ouvrir au dialogue philosophique et à désirer aborder sereinement les textes de manière autonome.

Le déroulement : environ 1/2 heure de présentation, s'appuyant sur des extraits de textes remis aux participants à leur arrivée, puis ouverture de la discussion. La durée estimée varie entre 1 h 15 et 2 h.

Prochains rendez-vous :

17 septembre 10 h 30 biblio de Nemours - Imagination ou Raison, qui mène la danse ?

16 octobre 11 h Salle de la Sablonnière à Larchant - Le temps est-il notre allié ?

20 novembre 11 h Salle de la Sablonnière à Larchant - Que faire de nos promesses ?

10 décembre 10 h 30 Biblio de Nemours - Désir ou plaisir, lequel nous détermine ?

**Pour nous contacter, vous avez le choix :**

**Téléphone : 01 60 55 58 18**

**Courriel : [philozarts@gmail.com](mailto:philozarts@gmail.com)**

**Courrier : Philozarts, 40, rue des Sablons – 77760 Larchant**



## LARCHANT ANIMATION

Vous propose pour la saison 2016-2017 les activités suivantes :

Atelier mémoire, Jiyûkido - Qi Gong, Danse sensitive, Yoga du rire, Anglais pour adultes, Gymnastique tonique, Gym balance, Étirements / relaxation, Sophrologie relaxation, Batucada, Atelier théâtre adulte, Atelier de fil en aiguille,

Salle de la Sablonnière, 1 rue de la cave de Chatenoy à LARCHANT

Inscriptions : [larchantanimation@hotmail.fr](mailto:larchantanimation@hotmail.fr)

Plus d'info : [www.larchantanimation.fr](http://www.larchantanimation.fr)

Tél. : 01 64 28 16 21

## ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE DE BOURRON-MARLOTTE

Gym douce, gym dynamique, gym entretien, cardio dance, marche nordique...

Le plein d'activités pour toutes vos envies.

Tarifs : plusieurs formules d'abonnement annuel de 95 € à 220 €

Contact : Président Philippe Cazaban 06 83 98 93 44, Courriel : [philippe.cazaban@sfr.fr](mailto:philippe.cazaban@sfr.fr)



## Demain

## KERMESSE DE L'ÉCOLE

CHERS VILLARONS

**La kermesse prévue en juin a été reportée,** en raison de l'état du terrain dans la cour de l'école maternelle et des conditions climatiques, **au samedi 24 septembre à Villiers.**

Pour la restauration : saucisses et merguez maison accompagnées de frites, gâteaux préparés par les mamans et les papas. Elle sera ouverte à partir de 12 h, les stands dès 13 h 30. Nous espérons vous voir nombreux ! Bonne rentrée à tous.

*L'équipe d'A VIVRE*



**Festival  
d'Île de France**

33 CONCERTS / 29 LIEUX  
3 SEPT - 9 OCT 2016



La Tempête  
Simon-Pierre Bestion, direction

MONTEVERDI

VÊPRES DE LA VIERGE

Église Saint-Mathurin  
Larchant (77)

Samredi 10 septembre - 20h30

Festival d'Île de France

www.festival-idf.fr

01 68 71 01 01 / Fax: 01 68 71 01 02 / 0032 667 622 (Europe)







## CHŒUR PRÉLUDE AVON-FONTAINEBLEAU

### CONCERT

## ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE VILLIERS-SOUS-GREZ

**Samedi 24 Septembre à 20 h 45**

Le Chœur Prélude, dirigé par Carlos Fassino, se produira en l'église Saint-Étienne, le samedi 24 Septembre à 20h45, ce qui laisse augurer une nouvelle belle soirée musicale à Villiers-sous-Grez.

Prélude a fait le choix de mettre à son programme des œuvres de musique sacrée de Camille Saint-Saëns (1835-1921), œuvres peu connues et pourtant admirables, notamment le Requiem, pièce maîtresse de ce concert. Le chœur et les solistes - Catherine Lieber soprano, Elsa Rousselle alto, Serge Cavanna ténor, Christian Lajaunie basse - sont accompagnés d'un ensemble instrumental

composé de Nadia Séguy piano, Valentina Kadhom orgue, Marie-Hélène Jac violoncelle, Pascal Lécuyer et Vanessa Parker clarinettes.

**Pré-réservation par téléphone à partir du 10 septembre au 06 89 61 21 34, 11 €**

**Billetterie sur place 14 €, gratuit pour les moins de 18 ans.**

preludeavonfontainebleau@gmail.com ;  
http://www.acjprelude.fr

# L'AMICALE VILLARONNE

Vous propose un déjeuner

## Moules/Frites

**dimanche 25 septembre 2016**

apéro

moules frites

fromages, desserts maison

vins blanc et rosé

**et Marcel à l'accordéon...**

**Rendez vous à 12h** au foyer Jean Louis Garban de  
Villiers sous Grez



**Adultes 12€, enfants moins de 12 ans 8€**

Réservations et paiement **avant le 15 septembre** chez:

Nati Colas                      01/64/24/26/92

Françoise Hubert              01/64/24/26/71

Francoise.hubert8@wanadoo.fr

**Dimanche 2 octobre 2016**

à partir de 16h

*Sous réserve d'absence de pluie*

## **BOUTURES & CAFES**

accueille le **Yarnbombing**

### **FÊTE INTERNATIONALE DU TRICOT GRAFFITI**



*Conférences agitées, chants, chorégraphie*  
**Réponse souhaitée avant le 25 septembre**



**32 rue de Larchant. Villiers sous Grez**

Téléphones : **06 51 70 40 93**

**07 87 87 28 84**

Pages facebook : **yarnbombing villiers /boutures et cafés**

Le Yarnbombing ou Tricot Graffiti est un art de la rue né il y a une quinzaine d'années aux États Unis. Il consiste à emballer de tricot le mobilier urbain (bancs, abris bus, arbres, poteaux, etc...).

Nous sommes un groupe de tricoteurs et de tricoteuses

et nous allons, le 2 octobre, habiller quelques arbres du nouveau lieu convivial et sympathique de Villiers, Boutures & Cafés (32 rue de Larchant). À cette occasion, nous vous invitons à venir partager ce moment festif à partir de 16 heures.

## CONCERT

La chorale **A Travers Chants** se produira en concert :  
**Le samedi 08 octobre à 20 h 45 à l'église St Etienne de Villiers sous Grez.**

À cette occasion elle accueillera le **Chœur Florilège de Waterloo** (Belgique).

**Au programme :** Bixi, Haydn, Mendelssohn et Vivaldi.

Places à 15 et 12 euros.



## L'AMICALE DES ANCIENS DE L'ÉCOLE DE VILLIERS SOUS GREZ,

**Organise son REPAS DANSANT dimanche 16 octobre 2016 à 12 h 30**

au foyer Jean Louis Garban de Villiers sous Grez.

Cette manifestation est ouverte à tous, amicalistes ou non.  
Les nouveaux participants seront les bienvenus !

Le prix du repas est de :  
30 € pour les adhérents  
35 € pour les amis.  
20 € pour les enfants.

**Réservation : avant le 1er octobre 2016,**  
auprès de **Madame Jeandaine 01 64 24 25 25**

*Claude Charpentier*



# Hier

## MARCHÉ GOURMAND



Belle affluence ce 2 juillet au Larry, pour le premier marché gourmand organisé par la municipalité, avec une météo plutôt agréable qui a encouragé une partie des visiteurs à déguster sur place leurs emplettes.

Le concours de pétanque a aussi remporté un vif succès et s'est terminé assez tard dans la soirée. Les récompenses de ce tournoi amateurs, tout comme les lots de la tombola ont été des

produits offerts par les exposants. Une raison de plus pour les gourmands d'avoir fait le déplacement.

«À l'année prochaine» est la conclusion des exposants et des organisateurs suite au succès de cette première édition.

*La commission culture animation jeunesse et sports*

## FÊTE NATIONALE



Mercredi soir, la retraite aux flambeaux rassemblant bon nombre de familles a déambulé dans les rues du village pour se terminer place Rapine.

Là, le bal animé par Jean-François Carcagno a pris le relais pour le plus grand plaisir des danseurs.

La météo capricieuse du jeudi 14 a obligé les organisateurs à proposer le repas à l'intérieur du foyer et une belle éclaircie a permis, par la suite, l'organisation des jeux intergénérationnels à l'extérieur. Une journée conviviale réussie.

*La commission culture, animation jeunesse et sports*



## Nos joies nos peines

Bienvenue à :

Adélaïde Szuba Gaillard née le 23 juin, de Marc-Paul Szuba et d'Aurélié Gaillard,  
 Marcel Lanouguere né le 04 juillet, de Paul Lanouguere et d'Isabelle Bosset,  
 Lisa Cellier Balzeau née le 22 juillet, de Rodolphe Cellier et d'Alicia Balzeau,  
 Juliette Nemon née le 12 août, de Philippe Nemon et de Caroline Hebrard.  
 Félicitations aux parents.

Mariage à Villiers

Philippe Boos et Émilie Tinot, le 23 juillet.

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de :  
 Madame Denise Larchevêque née Pluot, le 14 juillet 2016.  
 Madame Arlette Mayoud née Gauthier, le 23 août 2016.  
 Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Entre deux Plume-Tambour n'oubliez pas de consulter le  
 site internet de Villiers-sous-Grez :

<http://www.villierssousgrez.fr/>

### MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Parvis de l'église tous les jeudis à partir de 16h00

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des  
 permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

#### SEPTEMBRE

**Samedi 03 : Emmanuel Houdant**  
**Samedi 10 : Ludovic Jeannotin**  
**Samedi 17 : Gérard Moret**  
**Samedi 24 : Joanny Poulain**

#### OCTOBRE

**Samedi 01 : Régine Rey**  
**Samedi 08 : Anne-Marie Thibaut**  
**Samedi 15 : Cédric Thibaut**  
**Samedi 22 : David Viratel**  
**Samedi 29 : Richard Antoine**

#### HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi, mardi, jeudi  
 de 13h30 à 17h00  
 samedi de 9h00 à 12h00  
 Téléphone: 01 64 24 21 03  
 villierssousgrez@wanadoo.fr

#### HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (allée Jean Tardieu)

- mercredi de 15h à 17h  
 - jeudi de 9 h à 10h et  
 de 16h30 à 18h30  
 - samedi de 17 h à 19 h  
 vacances scolaires : mercredi  
 de 10h à 12h  
 bibliotheque-villiers-s-grez@  
 orange.fr

### Agenda

Réunion du conseil municipal:  
 16/09/2016  
 11/10/2016

#### Collecte sélective d'emballages et papiers

14 / 09 ; 28 / 09 /2016  
 12 / 10 ; 26 / 10 /2016

Parution du prochain plume :  
 début novembre 2016

### Recréatif

**Samedi 24/09** - Kermesse des écoles ( A  
 Vivre)  
**Samedi 24/09** - Concert, cœur Prélude  
**Dimanche 25/09** - Moules frites (Amicale  
 Villaronne)  
**Dimanche 02/10** - Fête du tricot graffiti  
 (Boutures et cafés)  
**Samedi 08/10** - Concert A Travers Chants  
**Dimanche 16/10** - Repas des anciens de  
 l'école de Villiers (Amicale des anciens de  
 l'école de Villiers)

Pour les dates du récréatif chez nos voisins, nous  
 vous invitons à consulter les rubriques « demain ».

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi  
 de 13h 30 à 16h  
 Le samedi matin de 10h à 12h.

#### BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**  
**départ** «centre» 9h10  
 «Croix-Lambert» 9h15  
**retour** Villiers 12h15

**Comité de rédaction :** Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, David Viratel, Emmanuel  
 Houdant, Belzunce Nathalie, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo

**Mise en page :** Dominique Ceraudo, David Viratel

**Tirage :** mairie de Villiers-sous-Grez

**adresse :** plumetambour@gmail.com

## Infos utiles

### QU'EST-CE QUE BLOCTEL ?

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi.

En particulier, vous pourrez toujours être appelé dans les cas suivants :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
  - Les appels émanant d'un service public
  - Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage
  - Les appels émanant d'associations à but non lucratif
- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé

### Comment cela fonctionne-t-il ?

Depuis le 1er juin 2016, **tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)**. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le demandeur vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail et si nécessaire, qu'il regarde dans les spams. En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le demandeur aura cliqué sur le lien hypertexte présent dans ce courriel.

Le consommateur sera protégé contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de son inscription qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

